

## Appel à candidatures pour la mise en location sous bail à ferme classique de 2 lots de parcelles agricoles situées à Légglise

L'Agence du foncier agricole wallon lance un appel à candidature pour la mise en location de 2 lots de parcelles agricoles situées à Légglise (Légglise) via le cahier des charges **RW-AFA-2026/GES-0025**.

La mise en location se fera via un **bail à ferme classique** prévoyant une première période d'occupation de 9 ans.

Le cahier des charges est consultable sur le site internet de l'Agence du foncier agricole wallon : <https://agencedufoncieragricole.wallonie.be>. Un exemplaire peut être obtenu en adressant un mail à [agencedufoncieragricole@spw.wallonie.be](mailto:agencedufoncieragricole@spw.wallonie.be).

Les parcelles concernées, propriétés de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin à Légglise (WL – Légglise), sont reprises dans le tableau ci-dessous :

| N° du LOT       | Commune  | Division   | Cadastre (section et numéro) | Rue ou lieu-dit                 | Contenance |    |    | RC  | Nature             | Région agricole      | Autre                                                                                                                     |
|-----------------|----------|------------|------------------------------|---------------------------------|------------|----|----|-----|--------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                 |          |            |                              |                                 | Ha         | a  | ca |     |                    |                      |                                                                                                                           |
| <b>1 (bleu)</b> | Légglise | 1/Légglise | C 504C                       | Au-dessus du chemin de Légglise | 2          | 29 | 16 | 84  | Prairie permanente | Ardenne (Luxembourg) | Zone de haies remarquables                                                                                                |
| <b>2 (vert)</b> | Légglise | 1/Légglise | C 549F3                      | Sechiron                        | 3          | 20 | 61 | 118 | Prairie permanente | Ardenne (Luxembourg) | Zone de haies remarquables - Natura 2000 (UG2) - cours d'eau non catégorisé + 2è cat avec zone d'aléa d'inondation faible |

### Modalités de soumission

Toute personne intéressée par la mise en location d'un ou plusieurs des lots proposés peut remettre sa candidature. Un modèle de soumission est disponible en annexe 2.2 du cahier des charges.

**Le soumissionnaire remet une candidature distincte pour chaque lot pour lequel il se porte candidat. Toute soumission pour lots groupés est écartée.**

Les soumissions sont transmises comme suit :

1° soit envoyées par pli postal recommandé, libellé au nom de *la Région wallonne (SPW-ARNE) – Agence du foncier agricole wallon, sise au 7 Avenue Prince de Liège, à 5100 Namur (Jambes), à*

*l'attention de Monsieur Marc THIRION, Directeur.* Le pli contient une ou plusieurs enveloppe(s) scellée(s), portant la mention : « *soumission pour la location sous bail à ferme du lot n°... du cahier des charges RW-AFA-2026/GES-0025* » ;

2° soit déposées sous enveloppe scellée portant la mention : « *soumission pour la location sous bail à ferme du lot n°... du cahier des charges RW-AFA-2026/GES-0025* » à la Région wallonne (SPW-ARNE) – Agence du foncier agricole wallon, sise au 7 Avenue Prince de Liège, à 5100 Namur (Jambes), à l'attention de Monsieur Marc THIRION, Directeur, contre accusé de réception ;

3° soit envoyées en format .pdf par courrier électronique à l'adresse [agencedufoncieragricole@spw.wallonie.be](mailto:agencedufoncieragricole@spw.wallonie.be) (attention, max 10 Mo par mail – si nécessaire, envoyer plusieurs mails par soumission). L'objet du courrier électronique est libellé comme suit : « *soumission pour la location sous bail à ferme du lot n°... du cahier des charges RW-AFA-2026/GES-0025* ».

Les soumissions sont transmises pour le **jeudi 5 novembre 2026 à 16h au plus tard**. Les soumissions parvenues tardivement ne sont pas acceptées.

Marc THIRION  
Directeur  
Agence du foncier agricole wallon  
SPW ARNE – Direction de l'Aménagement foncier rural